

LA RÉPONSE DES VERTS AUS SCANDALE DU DIESEL : UNE MOBILITÉ DURABLE

RÉSOLUTION

++++ Décision de l'Assemblée des délégué-e-s du 26 août 2017 +++++

Le secteur des transports est responsable du tiers des gaz à effet de serre néfastes pour le climat. Les polluants et le bruit menacent la santé, l'environnement et diminuent la qualité de vie dans les villages et les villes. La construction de routes bétonnent d'importantes surfaces de terres agricoles précieuses. Les transports contribuent au mitage du territoire. Avec la Stratégie énergétique 2050, le peuple a confirmé vouloir diminuer la consommation d'énergie. Jusqu'à présent, l'action s'est concentrée sur le secteur des bâtiments. Par contre, en matière de transports, la croissance continue anéantit tous les efforts de protection du climat.

Pour sortir des énergies fossiles, les Verts exigent des mesures efficaces également dans le secteur des transports. C'est le seul moyen de mettre en œuvre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, ratifié par la Suisse.

Etablir la responsabilité des constructeurs automobiles et des importateurs

Le scandale du diesel montre que l'industrie automobile veut maintenir l'illusion de voitures à essence et au diesel « propres » au moyen de toutes les combines, même illégales. Les clientes et clients se font mener par le bout du nez par des ententes cartellaires secrètes et des manipulations.

Pour les Verts, le constat est clair : celui qui achète une voiture doit pouvoir se fier à ce qui figure sur l'emballage en matière de consommation et d'émissions de gaz d'échappement. Les véhicules manipulés doivent par conséquent être retirés de la circulation ou remis aux normes aux frais des constructeurs. Outre la protection des consommatrices et consommateurs, les mesures suivantes s'imposent :

Les Verts exigent :

- Toutes les voitures de tourisme vendues en Suisse doivent répondre à la norme d'émissions Euro 6 d TEMP – sans délai transitoire ! A l'heure actuelle, il est prévu que seuls les nouveaux modèles doivent passer les tests les plus sévères. Toutes les autres voitures neuves seraient immatriculées en Suisse durant deux ans encore avec une épuration des gaz d'échappement totalement insuffisante.
- Mise en place d'une autorité de contrôle propre à la Confédération, qui contrôle par sondage la réception par type de pays constructeurs, en condition de circulation réelle, et ordonne une interdiction d'immatriculation en cas d'écarts répétés et amende le constructeur. La tromperie ne doit pas rapporter.¹

¹ Bases légales de l'interdiction provisoire d'immatriculation :

La loi sur la circulation routière (LCR) établit que le permis de circulation ne peut être délivré que si le véhicule est conforme aux prescriptions, s'il présente toutes garanties de sécurité et que l'assurance-responsabilité civile a été conclue (article 11 al. 1 LCR).

- Interdiction provisoire d'immatriculation pour tous les types de véhicules anciens et nouveaux, sur lesquels des manipulations effectuées dans les pays constructeurs ont été prouvées.

Mobilité durable : éviter, transférer, organiser de façon durable

Le système des transports n'est aujourd'hui pas durable. En particulier le transport motorisé occasionne de nombreux problèmes : il est l'une des causes principales du changement climatique, contribue au mitage du paysage, met en danger la santé et péjore la qualité de vie.

Les Verts visent une mobilité durable. Leurs trois principes :

1. En première priorité, éviter les transports et renoncer à étendre davantage le réseau routier
2. Transférer la mobilité restante vers des moyens de transport respectueux de l'environnement, soit également vers la mobilité douce (mobilité piétonne et vélo) et les transports publics
3. Organiser le trafic motorisé restant de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement et du climat

Moins de trafic grâce à l'autopartage

La principale mesure pour diminuer le trafic est un aménagement du territoire qui favorise les trajets courts. Cela signifie qu'il faut stopper le mitage du territoire et orienter le développement du bâti vers l'intérieur, comme le réclame l'initiative des Jeunes Vert-e-s contre le mitage du territoire. Un potentiel jusqu'ici peu exploité pour réduire le trafic réside dans l'économie de partage : partager l'utilisation et la propriété des véhicules automobiles est l'un des meilleurs moyens de réduire les gaz d'échappement, les atteintes au climat et les bouchons. Les Verts veulent par ce moyen obtenir la fin de 1.1 pendulaire par voiture se rendant au travail. Une réelle économie de partage dans le secteur de la mobilité ne signifie cependant pas que des chauffeurs Uber concurrencent les chauffeurs de taxi en faisant pression sur les prix.

Les Verts réclament:

- L'adaptation du cadre juridique pour favoriser la copropriété automobile et le partage de voiture, par exemple par la modification du droit en matière de responsabilité civile
- La promotion de communautés de covoiturage dans le management opérationnel de la mobilité des entreprises, par exemple dans le cadre des procédures d'autorisation de construire
- Faire connaître les nombreuses plateformes de covoiturage et de conseil pour les questions d'assurances et les questions juridiques en matière de copropriété automobile et de partage de voiture

Faire avancer la mobilité non polluante, mais correctement !

Là où les voitures continuent de circuler, elles doivent être aussi respectueuses que possible de l'environnement. Les Verts exigent que dès 2025 seules les automobiles avec zéro émission soient immatriculées. Cela conduirait à ce que les dernières voitures à essence et à diesel disparaîtraient de nos routes vers 2035. A plus long terme, la qualité de l'air en serait nettement améliorée et les émissions de CO₂ et le bruit de la circulation réduits.

Les Verts réclament :

- De la transparence en matière d’empreinte écologique de tous les véhicules motorisés tout au long de leur durée de vie
- Pas d’assouplissement des prescriptions d’importation en matière d’émissions de CO₂ pour les nouveaux véhicules, en particulier pas de fausses incitations pour l’électromobilité, telles que la surpondération des véhicules à faibles émissions (prétendus super-crédits), qui conduisent en réalité à un parc automobile plus néfaste pour le climat
- Promotion de la recherche et du développement de carburants synthétiques (power to liquid, power to gas). Production d’électricité renouvelable pour l’électromobilité
- Les places de parc (év. installations de stationnement) et les stations-service doivent être équipées de moyens d’approvisionnement en électricité, pour que les véhicules électriques, en particulier à midi, puissent charger le courant solaire produit²
- Arrêt dès 2025 de l’immatriculation d’automobiles avec moteurs à combustion.

² Cf. aussi plan directeur électromobilité :

<https://www.parlament.ch/centers/eparl/curia/2012/20123652/Bericht%20BR%20F.pdf>